

AUDIT  
CONSEIL  
EXPERTISE

ACTHEOS



EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES



6 Avenue du Coq  
75009 PARIS



+33 (0)1 40 16 55 10



contact@actheos.com



www.actheos.com

## ASSOCIATION MOSAIC

*Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

5 Résidence des Iris  
92000 NANTERRE

Rapport du Commissaire aux comptes  
Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Paris  
Rouen  
Rennes  
Le Havre  
Bordeaux  
Saint-Brieuc

*Le présent rapport comporte 17 pages.*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31/12/2019**

Aux adhérents de l'association,

**1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MOSAIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration, sur base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**2. Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe 5.5 « Evènement post-clôture » évoquant l'impact de la crise du Covid-19 sur la continuité d'exploitation.

### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ont été notamment portés sur :

- Le bien-fondé de l'utilisation du principe de continuité d'exploitation ;
- Le rattachement des subventions à la clôture de l'exercice, tant en ce qui concerne le droit de créance envers les financeurs que le respect du principe comptable d'indépendance des exercices ;
- L'estimation des provisions pour risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4. Vérifications du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux adhérents de l'association appelé à statuer sur les comptes.

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

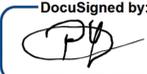
#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de notre responsabilité de commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 15 juillet 2020

DocuSigned by:  
  
26ECE7737D954A1...

**Cabinet ACTHEOS**  
Représenté par  
Pierre-Yves DELARUE  
Commissaire aux comptes

## ANNEXE

**DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION MOSAIC

## BILAN ACTIF

page 6

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	175	175				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	8 328	8 324	4	0,00	91	0,03
Autres immobilisations corporelles	132 135	115 581	16 554	5,97	25 495	9,71
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours					2 718	1,04
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	549		549	0,20	549	0,21
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>141 187</b>	<b>124 080</b>	<b>17 107</b>	<b>6,17</b>	<b>28 852</b>	<b>10,99</b>
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	760		760	0,27	2 320	0,88
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	971		971	0,35		
. Organismes sociaux	2 793		2 793	1,01	2 072	0,79
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 330		9 330	3,37	7 150	2,72
. Autres	175 954		175 954	63,51	144 256	54,93
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	70 149		70 149	25,32	74 183	28,25
Charges constatées d'avance					3 762	1,43
<b>TOTAL (II)</b>	<b>259 957</b>		<b>259 957</b>	<b>93,83</b>	<b>233 743</b>	<b>89,01</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>401 144</b>	<b>124 080</b>	<b>277 064</b>	<b>100,00</b>	<b>262 596</b>	<b>100,00</b>

ASSOCIATION MOSAIC

## BILAN PASSIF

page 7

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	29 274	10,57	29 274	11,15
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	47 519	17,15	5 223	1,99
Résultat de l'exercice	31 194	11,26	42 296	16,11
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	10 016	3,62	19 282	7,34
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>118 003</b>	<b>42,59</b>	<b>96 075</b>	<b>36,59</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	60 538	21,85	29 538	11,25
<b>TOTAL (II)</b>	<b>60 538</b>	<b>21,85</b>	<b>29 538</b>	<b>11,25</b>
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement			8 998	3,43
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL(III)</b>			<b>8 998</b>	<b>3,43</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées	746	0,27	812	0,31
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	38 270	13,81	46 349	17,85
Autres	59 507	21,48	80 823	30,78
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>98 523</b>	<b>35,56</b>	<b>127 984</b>	<b>48,74</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>277 064</b>	<b>100,00</b>	<b>262 596</b>	<b>100,00</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

ASSOCIATION MOSAIC

## COMPTE DE RÉSULTAT

page 8

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens									
Prestations de services	54 863		54 863	100,00	66 281	100,00	-11 418	-17,22	
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>54 863</b>		<b>54 863</b>	<b>100,00</b>	<b>66 281</b>	<b>100,00</b>	<b>-11 418</b>	<b>-17,22</b>	
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			587 550	N/S	581 860	877,87	5 690	0,98	
Cotisations			3 736	6,81	4 507	6,80	-771	-17,10	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			8 998	16,40	2 277	3,44	6 721	295,17	
Autres produits			2 783	5,07	239	0,38	2 544	N/S	
Reprise sur provisions, dépréciations									
Transfert de charges			52 344	95,41	48 081	72,54	4 263	8,87	
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>655 410</b>	<b>N/S</b>	<b>636 963</b>	<b>961,00</b>	<b>18 447</b>	<b>2,90</b>	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>710 273</b>	<b>N/S</b>	<b>703 243</b>	<b>N/S</b>	<b>7 030</b>	<b>1,00</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			74 887	136,50	78 652	118,66	-3 765	-4,78	
Services extérieurs			6 764	12,33	7 235	10,92	-471	-6,50	
Autres services extérieurs			37 767	68,84	42 516	64,15	-4 749	-11,16	
Impôts, taxes et versements assimilés			16 919	30,84	17 232	28,00	-313	-1,81	
Salaires et traitements			386 451	704,39	386 364	582,92	87	0,02	
Charges sociales			134 506	245,17	156 290	235,80	-21 784	-13,93	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									
Dotations aux amortissements et aux dépréciations									
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			11 746	21,41	13 361	20,16	-1 615	-12,08	
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations									
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations									
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			36 000	65,62			36 000	N/S	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées					8 998	13,58	-8 998	-100,00	
Autres charges			1 312	2,39	2	0,00	1 310	N/S	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>706 353</b>	<b>N/S</b>	<b>710 649</b>	<b>N/S</b>	<b>-4 296</b>		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>3 921</b>	<b>7,15</b>	<b>-7 405</b>	<b>-11,16</b>	<b>11 326</b>	<b>152,95</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Excédent transféré (III)									
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (IV)									
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			335	0,81	349	0,53	-14	-4,00	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>335</b>	<b>0,81</b>	<b>349</b>	<b>0,53</b>	<b>-14</b>	<b>-4,00</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>									

ASSOCIATION MOSAIC

## COMPTE DE RÉSULTAT

page 9

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
<b>Total des charges financières (VI)</b>							
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>335</b>	0,61	<b>349</b>	0,53	<b>-14</b>		-4,00
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>4 255</b>	7,76	<b>-7 056</b>	-10,64	<b>11 311</b>		160,30
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>							
Sur opérations de gestion	31 530	57,47	6 249	9,43	25 281		404,56
Sur opérations en capital	9 266	16,89	12 327	18,60	-3 061		-24,82
Reprises sur provisions et transferts de charges	5 000	9,11	36 000	54,31	-31 000		-86,10
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>45 797</b>	83,48	<b>54 576</b>	82,34	<b>-8 779</b>		-16,08
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>							
Sur opérations de gestion	15 858	28,90	5 223	7,88	10 635		203,62
Sur opérations en capital	3 000	5,47			3 000		N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>18 858</b>	34,37	<b>5 223</b>	7,68	<b>13 635</b>		261,06
Participation des salariés aux résultats (IX)							
Impôts sur les sociétés (X)							
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>26 938</b>	49,10	<b>49 353</b>	74,46	<b>-22 415</b>		-45,41
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>756 405</b>	N/S	<b>758 169</b>	N/S	<b>-1 764</b>		-0,22
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>725 211</b>	N/S	<b>715 872</b>	N/S	<b>9 339</b>		1,30
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>							
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>31 194</b>	56,86	<b>42 296</b>	63,81	<b>-11 102</b>		-26,24
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>							
<b>PRODUITS :</b>							
Bénévolat							
Prestations en nature							
Dons en nature							
<b>TOTAL</b>							
<b>CHARGES :</b>							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et services							
Prestations							
Personnel bénévole							
<b>TOTAL</b>							

ASSOCIATION MOSAIC  
LES COMPTES 2019

## ANNEXES

### 1. Evènements significatifs de l'exercice

#### 1.1. Vie de l'Association

##### Animation

L'association a entamé la troisième année de son projet social (2017/2020).

Les enseignes et la signalétique mentionnant l'association Mosaic et les équipements ont été installés au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Nous avons étudié la création d'un site internet mais nous avons besoin pour cela de l'aide d'une personne bénévole pour la mise en place et l'entretien du site.

En 2019, 2 salariées en CDI ont quitté l'effectif du personnel : Madame Essabid, auxiliaire de puériculture et Madame Bolloré, directrice de la halte-accueil Kidibouts. Elles ont été respectivement remplacées par Madame Nouria Cheikh et Madame Frédérique Carluer. Ces 2 postes étant restés vacants plusieurs mois, faute de candidatures, nous avons dû réduire l'effectif d'accueil d'enfants entre septembre et novembre 2019, période de rentrée où la demande est particulièrement importante. Nous avons repris un effectif d'accueil de 20 enfants à partir de décembre 2019.

Pour l'année 2019, l'association compte 983 adhérents contre 981 en 2018 dont :  
487 adultes (476 en 2018).  
496 enfants (505 en 2018).  
et 5 associations adhérentes (4 en 2018).

En 2019, nous avons délivré 328 cartes d'adhésions : 122 individuelles, 201 familiales et 5 associatives.

##### La Trésorerie

Le compte de résultat de l'association MOSAIC présente un excédent de 31 194€.

Cet excédent correspond à l'écart entre les produits que nous avons perçus s'élevant à un total de 756 405 € et à des charges d'un montant de 725 211 €.

Permettez-nous de faire un point sur des éléments qui ont marqué nos finances pour cet exercice :

- Un résultat positif dû à des produits exceptionnels liés à des subventions d'équilibre de la Halte-accueil par la Ville et la CAF pour l'année 2018.
- Une hausse globale de 1% de l'ensemble des subventions malgré la baisse de certaines. Cela, grâce à de nouvelles subventions notamment : un poste Fonjep, la Conférence des financeurs pour le projet « senior », l'augmentation de la subvention de fonctionnement de la Ville pour la halte-accueil, le financement du projet stage collectif 3<sup>ème</sup>.
- Des charges de personnel qui s'élèvent à un total de 520 957 €, qui restent notre 1<sup>er</sup> poste de dépenses (72 % de l'ensemble). Toutefois, elles sont en diminution de 4%, en raison de la baisse de certaines cotisations sociales.
- Des diminutions de recettes pour la Halte-accueil en raison d'une baisse de l'effectif accueilli dû à plusieurs vacances de postes dont celui de la directrice.

L'année 2019 est marquée par la sortie du plan de continuation le 11 octobre. Celui-ci avait commencé le 11 octobre 2013 à la suite du redressement judiciaire du 11/12/2012.

L'association a ainsi réglé les dettes admises au plan pour un total de 378 302 € sur 6 ans.

#### 1.2. Comptes 2019

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 277.064 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 31.194 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

ASSOCIATION MOSAIC  
LES COMPTES 2019

### 1.3. Détail du passif admis

	Admis au passif	Réglé en 2013 à 2017	Réglé en 2018	Réglé en 2019
Créances AGS	42 189	42 190		
Créances d'un montant inférieur à 300 €	604	604		
Créances fournisseurs sur 6 ans	31 200	29 200	1 000	1 000
Créances financières sur 6 ans (emprunts)	74 555	68 591	2 982	2 982
Créances sociales sur 6 ans	195 539	179 896	7 822	7 822
Créance contestée (a)	85 531	31 476	1 369	1 369
Total sans créance contestée	344 088	320 480	11 804	11 804
Total créance contestée comprise	429 619	351 956	13 173	13 173

- (a) Un accord a été trouvé le 7/11/2014 avec le créancier qui abandonne une partie de sa créance pour un montant de 51.318 €, dont 31.476 € ont été réglé de 2014 à 2017 et 1.369 € réglé en 2018. Il restera 1.369 € lors du prochain exercice.

## 2. Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1. Référentiel

Les comptes annuels de l'Association Mosaic ont été établis conformément aux règles et principes comptables français actuellement en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation,
- ▶ permanence des méthodes comptables,
- ▶ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels précisées par les règlements 99-01 et ANC n° 2014-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2.2. Méthodes d'évaluation

#### 2.2.1. Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Frais d'études et logiciels acquis	: 1 à 3 ans
Agencements	: 5 ans
Matériel informatique	: 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	: 10 ans

ASSOCIATION MOSAIC  
LES COMPTES 2019

### 2.2.2. Les créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non recouvrabilité.

### 2.2.3. Les disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes bancaires, et une caisse.

### 2.2.4. Les provisions risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent des litiges éventuels.

### 2.2.5. Impôts

L'association n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

## 3. Notes explicatives sur le bilan

### 3.1. Immobilisations brutes

En euros	2018	↗	↘	2019
Incorpor.	175			175
Corporelles	137.746	2.718		140.463
Corporelles en cours	2.718		2.718	0
Financières	549			549
<b>Total</b>	<b>141.187</b>	<b>2.718</b>	<b>2.718</b>	<b>141.187</b>

↗ : Acquisition d'immobilisations au cours de l'exercice

↘ : Cessions, Mise au rebut d'immobilisations

#### 3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondant à un logiciel.

#### 3.1.2. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations au cours de l'exercice correspond à l'acquisition de signalétique dont l'installation a eu lieu le 20/03/2019

### 3.2. Amortissements et provisions d'actif

En euros	2018	↗	↘	2019
Incorpor.	175			175
Corporelles	112.160	11.745		123.905
Financières				
<b>Total</b>	<b>112.335</b>	<b>11.745</b>		<b>124.080</b>

↗ : Dotations aux amortissements de l'exercice

↘ : Reprises sur amortissements de l'exercice

**ASSOCIATION MOSAIC**  
**LES COMPTES 2019**

### 3.3. Détail des immobilisations et amortissements

En euros	Brut	Amort	Net
Logiciel	175	175	0
Mat. activités	8.328	8.324	4
Installations , agencem.	14.312	11.828	2.484
Matériel bureau et info.	32.695	32.695	0
Petits Matériels	3.815	3.136	679
Mobilier de bureau	81.313	67.923	13.390
<b>Total</b>	<b>140.638</b>	<b>124.081</b>	<b>16.557</b>

### 3.4. Etat des créances

En euros	Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	0	0	0
Actif circulant et charges constatées d'avance :	189.808	189.808	0
<b>Total</b>	<b>189.808</b>	<b>189.808</b>	<b>0</b>

Les créances du poste « actif circulant et charges constatées d'avance » sont composées principalement des subventions de l'exercice 2019 à recevoir.

### 3.5. Produits à recevoir

En euros	Brut
Immobilisations financières	0
Clients et Comptes rattachés	2.793
Autres Créances	6.567
Disponibilités	0
<b>Total</b>	<b>9.360</b>

Les produits à recevoir concernent essentiellement les emplois aidés et des participations des usagés aux activités

### 3.6. Dépréciation

En euros	2018	↗	↘	2019
Stocks et en-cours	0			0
Comptes de tiers	0			0
Comptes financiers	0			0
<b>Total</b>	<b>0</b>			<b>0</b>

Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée au cours de l'exercice.

### 3.7. Disponibilités

En euros	2019	2018
Valeurs mob. de placement	0	0
Comptes Livrets	0	0
Intérêts à recevoir	0	0
Comptes bancaires	69.548	74.127
Caisses	601	55
<b>Total</b>	<b>70.149</b>	<b>74.182</b>

Au 31 décembre 2019, la disponibilité s'élève à 70.149 euros.

Remarque : L'information présentée ci-dessus n'indique pas les concours bancaires courants (soldes bancaires négatifs) qui s'élèvent à 746 euros au 31 décembre 2019.

### 3.8. Charges constatées d'avance

Il n'y a pas de charges constatées d'avance sur l'exercice 2019.

### 3.9. Fonds propres

En euros	Fonds propres 2018	Affectat <sup>o</sup> du Résultat 2018	Résultat 2019	Fonds propres 2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	29.274			29.274
Réserves	0			0
Report à nouveau	5.223	42.296		47.519
Résultat 2018	42.296	-42.296		0
<b>Résultat 2019</b>			<b>31.194</b>	<b>31.194</b>
<b>Total</b>	<b>76.793</b>	<b>0</b>	<b>31.194</b>	<b>107.987</b>

ASSOCIATION MOSAIC  
LES COMPTES 2019

### 3.10. Subventions d'investissement

En euros	Montant
Ville Equipement	9.936
CAF Matériel	9.605
Ville Equipements	15.343
CAF Mobilier Halte	20.438
CAF Equipement	20.666
Ville Investissements	5.000
Ville Halte Accueil	10.800
CAH Mobilier et Equipement Halte	17.871
Ville Equipement	1.000
<b>Total</b>	<b>110.659</b>
Montant des subventions consommées	-100.643
<b>Solde au 31 déc. 2019</b>	<b>10.016</b>

### 3.11. Provisions pour risques et charges

En euros	2018	Dotat°	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	2019
Litige social	5.000	36.000	5.000	0	36.000
Litige fournisseurs	24.538	0	0	0	24.538
<b>Total</b>	<b>29.538</b>	<b>36.000</b>	<b>5.000</b>	<b>0</b>	<b>60.538</b>

La reprise de provisions pour risques et charges concerne un litige dénoué au cours de l'exercice.

### 3.12. Etat des dettes

En euros	Brut	A un an	A plus d'un an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	69	69		
Dettes financières div.				
Fournisseurs	38.270	38.270		
Dettes fiscales & sociales	59.011	59.011		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1.173	1.173		
Prod. Constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>98.523</b>	<b>98.523</b>		

Les dettes auprès des établissements de crédit s'élèvent à 69 euros qui correspond aux concours bancaires.

### 3.13. Charges à payer par poste de bilan

En euros	Montant
Emprunts & dettes établissements de crédit	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	8.403
Dettes fiscales & sociales	27.791
Autres dettes	
<b>Total</b>	<b>36.194</b>

Les dettes fournisseurs correspondent à des factures non parvenues.

Les charges à payer relatives aux dettes fiscales et sociales concernent essentiellement les dettes à des organismes de formation.

ASSOCIATION MOSAIC  
LES COMPTES 2019

#### 4. Notes explicatives sur le Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2019 s'élève à 26.938 euros. Il est composé essentiellement :

- ▶ de la reprise de provision pour risques pour un montant de 5.000 euros,
- ▶ des quotes-parts des subventions d'investissement reprises au compte de résultat pour 9.266 euros.
- ▶ Du solde des subventions des années antérieures pour 15.672

#### 5. Autres informations

##### 5.1. Effectif moyen

	2019	2018
Cadres	3	3
Employés	12	12
Personnel mis à disposition	0	0
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

##### 5.2. Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la Loi sont :

- ▶ La Présidente,
- ▶ La Trésorière,
- ▶ La Directrice de l'association.

Seule la Directrice de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Aucun membre dirigeant de l'association ne bénéficie d'avantage en nature.

##### 5.3. Contributions volontaires

L'association bénéficie de contributions gratuites sous forme de :

- ▶ Bénévolat : 2 150 heures soit l'équivalent d'1,2 TP

**Le Conseil d'Administration (CA) :**

Il s'est réuni 5 fois en 2019 (versus 5 en 2018). Lors de la réunion tenue le 20/05/2019, il a procédé à l'élection des 4 membres du bureau. Celui-ci s'est réuni 6 fois également, il est sollicité quotidiennement, par la directrice, par mail ou par téléphone pour les décisions opérationnelles.

Au total, les CA ont mobilisé 105 heures de bénévolat et les bureaux, 20 heures.

**ASSOCIATION MOSAIC  
LES COMPTES 2019**

Plusieurs commissions composées de membres du CA et de salariés ont travaillé tout au long de l'année :

**Commission Finances :**

Elle est composée de 2 membres du CA et de la directrice ; 4 réunions furent tenues soit un total de 16 heures de bénévolat.

**Commission Ressources Humaines :**

Elle est composée de 3 membres du CA et de la directrice ; 2 réunions furent tenues soit un total de 12 heures de bénévolat.

**Commission Communication :**

La commission communication ne s'est pas réunie de façon collégiale, en revanche deux de ses membres (1 bénévole et 1 salarié) ont mis en application, durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, le travail réalisé par celle-ci en 2018 : finalisation et installation des enseignes et de la signalétique devant les 2 équipements. Un travail autour de la création du site internet a également été mené par 2 membres bénévoles et 1 salarié, soit au total 24 heures de bénévolat.

Présence et investissement des membres du CA durant la semaine hors temps formels :  
**Présidente 250h, Trésorier 165h et l'ensemble des Autres membres du CA : 300h**

**Soit un Sous-Total de 892 heures qui équivalent à un demi-temps plein.**

**Bénévoles activités :**

En 2019, 21 bénévoles ont encadré 22 activités régulières ou ponctuelles.

Récapitulatif de la contribution des bénévoles d'activités et du temps consacré aux diverses activités :

- Atelier tricot : 1 bénévole est intervenue 2 heures par semaine à partir d'octobre soit un total de 20 heures.
- Ateliers sociolinguistiques : 3 bénévoles ont assuré 373 heures d'Ateliers sociolinguistiques.
- Accompagnement à la scolarité pour les primaires : 3 bénévoles ont participé à l'action pour un total de 98 heures.
- Soutien mathématiques / collégiens : 1 bénévole a assuré 30 ateliers de soutiens mathématiques d'1h30 soit un total de 45 heures.
- Atelier pâtisserie : 2 animatrices sont intervenues : 1, 2h tous les 15 jours de janvier à juin puis 2 animatrices ont animé l'atelier tous les 15 jours d'octobre à décembre soit un total de 17 séances et 44 heures de bénévolat.

• Ecrivain public : 4 personnes ont assuré 297 heures de permanences.

• Ateliers numériques : 1 formateur a animé 3 sessions de 12 ateliers de 2h chacun, soit un total de 36 heures.

• Accompagnement des enfants à l'activité bibliothèque ayant lieu à la halte ou à la médiathèque : en moyenne, 3 parents bénévoles ont participé, soit un total de 30 heures.

• Entretien du jardin de la halte-accueil assuré par 1 bénévole pour un total de 48 heures.

• Entretien du jardin aux abords du CSC V Méot assuré par 2 bénévoles en lien avec l'animatrice socioculturelle, soit un total de 28 heures.

• Ateliers origami proposés de manière ponctuelle lors des temps festifs, de l'accompagnement à la scolarité ou de divers ateliers, animés par 1 personne, soit un total de 9 heures.

Sans oublier l'implication des habitants dans les projets collectifs en tant que bénévoles : 200 heures.  
**Les bénévoles ont ainsi assuré des activités pour une durée totale de 1 258 heures qui équivalent à 0.69 temps plein.**

Au 31, 12/19, L'association comptait 27 bénévoles, soit 12 membres du CA et 21 bénévoles d'activités, à savoir que 6 membres du CA animent des activités régulières.

- ▶ Mises à disposition gratuites par la Ville de Nanterre pour un montant total de 65 938 € :  
Du Centre Social et culturel Valérie Méot sis au 5 résidence des Iris, d'une superficie de 368, 38 m<sup>2</sup> d'une valeur locative annuelle de 14 491 €. Frais d'eau et de chauffage : 7 796€.

Des salles ont été prêtées à titre régulier ou ponctuel : salle municipale de la ME et salle de danse du gymnase Léo Lagrange pour une valeur locative estimée à 4 778 €.

**3 sorties en car pour un montant total de 1 656 €,**

Halte-accueil Kidibouts au 3 rue de Strasbourg, d'une superficie de 245,30 m<sup>2</sup> de surface utile ainsi que des espaces extérieurs d'une superficie de 126 m<sup>2</sup> d'une valeur locative annuelle de 20 580 €.

Frais d'eau et d'électricité : 4 580 €

**Services municipaux - entretien des équipements :**

7 113 € pour le Centre Social et culturel Valérie Méot.

4 944 € pour la Halte-Accueil Kidibouts.

ASSOCIATION MOSAIC  
LES COMPTES 2019

► Mise à disposition partiellement gratuite par l'association le Théâtre par le Bas pour un montant total de 2 720 € :

Atelier Théâtre : 1 comédien sur 36 séances de 2h.

#### 5.4. Engagements et sûretés réelles consentis et reçus

Les engagements financiers s'entendent de ceux qui ne figurent pas au bilan, tels que par exemple les cautions, avals, hypothèques...

##### 5.4.1. Engagements donnés

Les engagements en matière de pensions et retraites des salariés ne présentent pas un caractère significatif.

Il existe un nantissement de 411,75€ des parts du crédit coopératif en garantie de l'emprunt ainsi qu'une caution reçue de France Active à hauteur de 50% de l'emprunt du crédit coopératif.

##### 5.4.2. Engagements reçus

Néant

#### 5.5. Evènements post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'association, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.